



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE -** DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée de Neerstalle 177

Identité du demandeur : ADIERI

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : mettre en conformité la construction d'une véranda en zone de recul – PU28882

PRAS: espaces structurants, zones d'habitation

Motif principaux de l'enquête :

- application de l'art. 153 §2.al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)
- dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul) -
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) –

L'enquête publique se déroule :

A partir du 18/11/2025 et jusqu'au 02/12/2025 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels/fr

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 02/12/2025, soit :

• par écrit à l'attention du : Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles

• à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels

• sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 16 décembre 2025

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest le 10/11/2025

Par le Collège :

La secrétaire communale,

Pour le Bourgmestre,

L'Echevin délégué,

(s) Hilde DE VISSCHER

(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 28882

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

<u>demandeur</u>:

<u>aanvrager</u>: ADIERI

bien sis:

goed gelegen : Chaussée de Neerstalle 177

A Forest - Te Vorst,

